



Hadriaen TIERENTIEN

Particulier inscrit(e) depuis le 03-04-2018

Thématique(s)

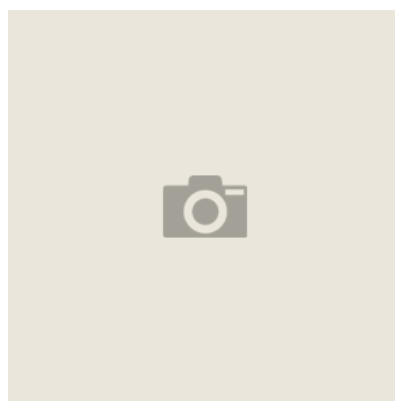
Aucune

Dernier conseil

Dans une démarche de réalisation d'un PEB, ne viser pas le certificat de complaisance, c'est de l'argent bêtement gaspiller. Assurer vous de la qualité du délivrable.

Audit énergétique de la maison

Nous disposions d'un PEB lors de l'achat de la maison, mais il s'est avéré qu'il s'agit plus d'un document de complaisance et non un bilan énergétique de notre maison. Nous avons donc fait appel à un auditeur qui a procédé à une PAE de la maison. Le délivrable de cette mission...



L'expérience, ça se partage !

Retrouvez ce témoignage et bien d'autre sur www.passeursdenergie.be